

Syndicat Intercommunal des quatre chemins

COMITE SYNDICAL DU 6 MAI 2026

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-six, le six mai à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian CHAUVOIS qui, après l'appel nominal, a donné lecture des nouveaux délégués désignés par délibération des conseils municipaux des communes membres du Syndicat, et a déclaré installé :

AGUIDA Sébastien, BEAUDOIN Charlotte, BELAMY Barbara, BIGNAUX Hélène, BOUET Aline, BOUILLAND Sonia, BOURDON Alain, CHARDIN Jean-Philippe, COUBRUN Nathalie, CRIDLING Danièle, DE BOISHEBERT Ghislain, DE CORSON Hervé, DENION Catherine, DUPLESSIS Bruno, ERVE Julia, GOHEL-TIREL Aude, HAUCOURT Catherine, KORAL Martine, LAMY Claire, LE BON Sophie, LEBORGNE Hubert, LEGRAND Chrystèle, LEPAYSANT Benjamin, LETELLIER Anne-Laure, LIMMEROth Ingrid, LOUVRIER Jean-Luc, MARIE Stéphanie, MARS Philippe, PIQUET Bruno, PREVOT Anne-Laure, RIO Virginie, TARDIF David, VANHEE Roxane.

Dans leurs fonctions de délégués auprès du Syndicat Intercommunal des Quatre Chemins.

Monsieur PIQUET Bruno, doyen de l'assemblée est désigné Président de droit de la séance.

Madame LAMY Claire est désignée secrétaire de la séance.

Madame PREVOT Anne-Laure et Madame LIMMEROth Ingrid sont désignées assesseuses.

Présents : AGUIDA Sébastien, BELAMY Barbara, BOUET Aline, BOUILLAND Sonia, BOURDON Alain, CHARDIN Jean-Philippe, COUBRUN Nathalie, DE BOISHEBERT Ghislain, DE CORSON Hervé, ERVE Julia, GOHEL-TIREL Aude, HAUCOURT Catherine, KORAL Martine, LAMY Claire, LE BON Sophie, LEBORGNE Hubert, LEGRAND Chrystèle, LEPAYSANT Benjamin, LIMMEROth Ingrid, LOUVRIER Jean-Luc, MARIE Stéphanie, MARS Philippe, PIQUET Bruno, PREVOT Anne-Laure, TARDIF David, VANHEE Roxane.

Absents : BEAUDOIN Charlotte (pouvoir à MARIE Stéphanie), BIGNAUX Hélène (pouvoir à BOURDON Alain), CRIDLING Danièle (pouvoir à DE BOISHEBERT Ghislain), DENION Catherine (pouvoir à BOUILLAND Sonia), DUPLESSIS Bruno (excusé), LETELLIER Anne-Laure (excusée), RIO Virginie (pouvoir à ERVE Julia).

Secrétaire de séance : LAMY Claire

Monsieur PIQUET Bruno, doyen de l'assemblée, ouvre la séance et demande si les membres du Comité Syndical approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 10 mars 2026. Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT – N°2026/009

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Monsieur PIQUET Bruno, doyen de l'assemblée, après avoir donné lecture des articles L2122-4 à L 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, a demandé si un membre souhaitait porter sa candidature pour le poste de Président.

Monsieur LEPAYSANT Benjamin a annoncé qu'il était candidat.

Monsieur le Président a invité le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président.

Chaque membre du comité syndical a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
A DEDUIRE : bulletins blancs ou nuls énumérés aux articles L65 et L66 du Code Électoral	0
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

A obtenu :
Monsieur LEPAYSANT Benjamin

31 voix

Monsieur LEPAYSANT Benjamin ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

**CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL ET CHAPITRE III ARTICLES L.2123-1 À L.2123-35 DU
C.G.C.T – N°2026/010**

Monsieur le Président donne lecture de la Charte de l'Élu et informe qu'un exemplaire de la Charte et du Chapitre III articles L.2123-1 à L.2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) sur les conditions d'exercice des mandats locaux a été transmis à chaque délégué.

Le Comité Syndical,
PREND ACTE de la Charte de l'Élu et du Chapitre III articles L2123-1 à L2123-35 du C.G.C.T.

ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT – N°2026/011

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Monsieur le Président rappelle que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur le Président demande qui se porte candidat pour le poste de Vice-Président.

Monsieur MARS Philippe, représentant la Commune de Mathieu, se porte candidat.

Chaque membre du Comité syndical a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
A DEDUIRE : bulletins blancs ou nuls énumérés aux articles L65 et L66 du Code Électoral	1
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

A obtenu :

Monsieur MARS Philippe

30 voix

Monsieur MARS Philippe ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé Vice-président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU DEUXIEME VICE-PRÉSIDENT – N°2026/012

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Monsieur le Président rappelle que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur le Président demande qui se porte candidat pour le poste de Vice-Président.

Madame BELAMY Barbara, représentant la Commune de Périers-sur-le-Dan, se porte candidate.

Chaque membre du Comité syndical a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
A DEDUIRE : bulletins blancs ou nuls énumérés aux articles L65 et L66 du Code Électoral	3
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

A obtenu :
Madame BELAMY Barbara

28 voix

Madame BELAMY Barbara ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamée Vice-présidente et a été immédiatement installée.

ÉLECTION DU TROISIEME VICE-PRÉSIDENT – N°2026/013

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Monsieur le Président rappelle que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur le Président demande qui se porte candidat pour le poste de Vice-Président en charge du Secteur Enfance Jeunesse.

Madame MARIE Stéphanie, représentante de la commune de Biéville-Beuville, et Monsieur DE CORSON Hervé, représentant de la commune de Mathieu, se portent candidats.

Chaque membre du Comité syndical a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
A DEDUIRE : bulletins blancs ou nuls énumérés aux articles L65 et L66 du Code Électoral	0
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

Monsieur DE CORSON Hervé	16 voix
Madame MARIE Stéphanie	15 voix

Monsieur DE CORSON Hervé ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé Vice-président en charge du Secteur Enfance Jeunesse et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DES QUINZE MEMBRES DU BUREAU – N°2026/014

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président rappelle que la composition du bureau est établie sur proposition des communes membres du Syndicat.

La Commune de Biéville-Beuville présente les candidatures de LEPAYSANT Benjamin, LEBORGNE Hubert, PREVOT Anne-Laure, TARDIF David et MARIE Stéphanie.

La Commune de Mathieu présente les candidatures de MARS Philippe, DE CORSON Hervé, COUBRUN Nathalie, HAUCOURT Catherine et RIO Virginie.

La Commune de Périers-sur-le-Dan présente les candidatures de BELAMY Barbara, LE BON Sophie, LETELLIER Anne-Laure, BOUILLAND Sonia et DE BOISHEBERT Ghislain.

Chaque membre du Comité Syndical a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
A DEDUIRE : bulletins blancs ou nuls énumérés aux articles L65 et L66 du Code Électoral	0
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

Monsieur LEPAYSANT Benjamin	31 voix
Monsieur LEBORGNE Hubert	31 voix
Madame PREVOT Anne-Laure	31 voix
Monsieur TARDIF David	31 voix
Madame MARIE Stéphanie	31 voix
Monsieur MARS Philippe	31 voix

Monsieur DE CORSON Hervé	31 voix
Madame COUBRUN Nathalie	31 voix
Madame HAUCOURT Catherine	31 voix
Madame RIO Virginie	31 voix
Madame BELAMY Barbara	31 voix
Madame LE BON Sophie	31 voix
Madame LETELLIER Anne-Laure	31 voix
Madame BOUILLAND Sonia	31 voix
Monsieur DE BOISHEBERT Ghislain	31 voix

Les quinze candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés ont été proclamés membres du bureau et ont été immédiatement installés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h15.

La secrétaire de séance,

Claire LAMY




Le Président,

Benjamin LE PAYSANT

